



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des sousmissions  
Procurement & Contracting Services  
c/o Commissionaires, F Division  
6101 Dewdney Ave  
Regina, SK S4P 3K7

**Fax No. - No de FAX:**  
(306) 780-5232

**SOLICITATION  
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE  
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

<b>Title – Sujet:</b> : Nouveau détachement et garage destiné à l'entreposage, Rosthern (Saskatchewan)		<b>Date :</b> 15 mai 2024
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> M5000-23-4451/A		<b>Amendment No. – N° de la modification</b> 004
<b>Client Reference No. - No. De Référence du Client</b> 202304451		
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b>		
<b>At /à :</b>	14 :00	CST (Central Standard Time) HNC (Heure Normale du Centre)
<b>On / le :</b>	22 mai 2024	
<b>Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services</b> See herein — Voir aux présentes		
<b>Instructions</b> See herein — Voir aux présentes		
<b>Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à</b> Teresa Hengen, Procurement Officer		
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b> 639-625-3449		<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b> 306-780-5232

<b>Delivery Required – Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered – Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:</b>	
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b>	<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



La présente modification vise à:

Question 32 : Suivi des exigences en matière de permis en Saskatchewan : Nous avons consulté les étapes nécessaires pour obtenir les bons permis en Saskatchewan, et notre entreprise a été en mesure de les suivre. Cependant, une fois notre demande présentée, nous avons été avisés qu'il fallait attendre de 6 à 8 semaines avant de recevoir une preuve officielle des permis/des certifications/des autorisations. Ce délai peut-il faire l'objet de modifications dans l'éventualité où nous remporterions la soumission pour ce projet?

R : Référez-vous à la section 2. EXIGENCES OBLIGATOIRES, O1.2.1 pour consulter les exigences de présentation des permis.

Énoncé de projet – Services d'architecture et de génie, Nouvelle installation policière, Rosthern (Saskatchewan)

À l'article PD 4.13 GÉNIE ÉLECTRIQUE,

**INSÉRER :**

.4.13.7 Travaux d'électricité préliminaires de la future borne de recharge pour véhicules électriques.

À l'article PD 9.7 RAPPORT SUR LE CARBONE INTRINSÈQUE,

**SUPPRIMER :**

PD 9.7 RAPPORT SUR LE CARBONE INTRINSÈQUE dans son intégralité.

**INSÉRER :**

**PD 9.7**

**RAPPORT SUR LE CARBONE INTRINSÈQUE**

- .9.7.1 L'expert-conseil doit obtenir l'autorisation écrite du représentant du Ministère et son choix de l'option préférée du rapport d'analyse des coûts du cycle de vie des gaz à effet de serre avant de procéder à l'élaboration du rapport sur le carbone intrinsèque.
- .9.7.2 Fournir une ventilation indiquant le carbone intrinsèque pour le béton prêt à l'emploi et réduire le carbone intrinsèque de 30 %.
- .9.7.3 Rendre compte des émissions de carbone à l'étape suivante du cycle de vie :
  - .9.7.3.1 Carbone initial – étapes A1 à A3 de production des matériaux (y compris l'extraction des matières premières, le transport au lieu de fabrication et la fabrication).
- .9.7.4 Le rapport doit inclure la ventilation et les totaux du carbone intrinsèque pour chaque mélange qui sera utilisé. Le rapport n'est fourni qu'à titre d'information.
- .9.7.5 Lors de l'attribution du contrat de construction, il incombe à l'entrepreneur retenu de se procurer et de soumettre les fiches de déclaration environnementale de produit (DEP)



pour tous les mélanges de béton qui seront utilisés. L'expert-conseil est responsable de l'examen et de la validation des renseignements des fiches de DEP soumises.

.9.7.6 Produits à livrer

.9.7.6.1 Préparer et soumettre à l'examen et à l'approbation du représentant du Ministère de la GRC un rapport sur le carbone intrinsèque. Le réviser selon les directives du représentant du Ministère.